

COVID-19



MESURES SANITAIRES POUR LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS

Services
Santé
Sécurité

*Ensemble
protégeons-nous !*

GESTES BARRIERES

Des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage.



Se laver très régulièrement les mains au minimum toutes les 2 heures



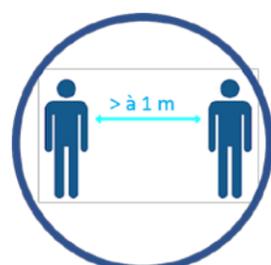
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer à distance sans se serrer la main ni faire la bise



Respecter les distances de précaution, se tenir à un mètre de ses collègues autant que possible

Services
Santé
sécurité

VOUS AVEZ DES SYMPTOMES ?

Les premiers signes de la maladie sont :



Toux



Fièvre

En général, la maladie guérit avec du repos.

Si vous ressentez ces premiers signes, réalisez un test et s'il est positif :



Appelez votre médecin car l'isolement n'est plus systématique

Services
Santé
sécurité

RÉSUMÉ DES MESURES PRISES



- Un référent COVID pour l'entreprise, des sentinelles notamment pour le rappel des gestes barrières



- Lavage des mains ou utilisation de solution hydroalcoolique dès l'entrée, et au minimum toutes les deux heures



- Communication permanente sur les mesures barrières



- **Obligation vaccinale** pour tous les encadrants et intervenants réguliers en ESAT



- Plan de nettoyage avec fréquences par zone et surface



- Activités de restauration avec protocole spécifique



- Mise à disposition de masques pour toutes les personnes qui sont testées positives ou qui souhaitent continuer à en porter. Demandé pour les cas contact jusqu'à leur résultat de test.

LES PERSONNES VULNÉRABLES

Les personnes considérées comme présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 :

- Si, quel que soit votre âge, vous êtes immunodéprimé grave, vous êtes en obésité morbide, vous êtes atteint de trisomie 21 ou vous souffrez de certaines maladies rares ;
- Si vous avez plus de 65 ans et que, aux maladies ci-dessus, s'ajoutent des pathologies chroniques susceptibles de vous rendre plus vulnérable à la maladie comme le diabète, l'insuffisance cardiaque ou respiratoire et l'hypertension...

Services
Santé
sécurité

EN CAS DE TEST POSITIF OU CAS CONTACT



Vous avez été testé positif à la COVID-19

Vous avez été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19

Pas d'isolement systématique.

Réalisez un test de dépistage.
Dans le cas d'un autotest ou antigénique positif, confirmez par un test PCR

Si vous **n'avez pas** de symptômes
Prévenez les personnes que vous avez croisées dans les 7 jours avant votre test

Si vous **avez des** symptômes
Prévenez les personnes que vous avez croisées dans les 48h et appelez votre médecin

Venez travailler normalement, en surveillant l'apparition d'éventuels symptômes

Vous pouvez venir travailler avec port du masque pendant 7 jours ou télétravailler si votre poste le permet.

Pas d'arrêt de travail

Arrêt de travail

Privilégiez le télétravail si possible ou venez travailler avec port du masque jusqu'à la fin des symptômes.

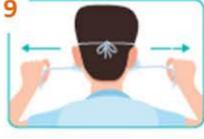
Services
Santé
sécurité

PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire, sauf pour les personnes testées positives. Des masques sont à disposition sur tous les sites pour les personnes qui souhaitent aussi en porter (autres virus hivernaux, infections, ...).

Chaque salarié ou usager doit s'assurer de l'absence de symptômes évocateurs de la COVID19. Dans le cas contraire et en cas de test positif, le salarié ou usager doit contacter son médecin (l'isolement n'étant plus obligatoire).

Des masques sont mis à votre disposition. En cas d'utilisation, ils sont à changer toutes les 4H ou avant si nécessaire. Le port du masque est demandé pour les personnes cas contact, jusqu'à leur résultat de test.

 <p>1 Friction des mains par solution hydro-alcoolique ou lavage à l'eau et au savon</p>	 <p>6 Une fois le masque en place, lavez-vous les mains avec une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon</p>
 <p>2 Prenez le masque, le bord rigide vers le haut et marque ou face colorée à l'extérieur. Placez-le sur le visage en le tenant par les lacets supérieurs ou les élastiques.</p>	 <p>7 À partir de cet instant ne portez plus les mains sur votre masque. Changez-le après quatre heures ou dès qu'il est mouillé</p>
 <p>3 Nouez les lacets supérieurs sur le haut de la tête, puis nouez les lacets inférieurs au niveau de la nuque. Si masque à élastiques, les glisser derrière chaque oreille.</p>	 <p>8 Avant retrait du masque, friction des mains par solution hydro-alcoolique ou à défaut lavage à l'eau et au savon</p>
 <p>4 Pincez le haut du masque sur la racine du nez</p>	 <p>9 Ôtez le masque en veillant à ne toucher que les lacets/élastiques. Détacher ceux du bas, puis ceux du haut</p>
 <p>5 Abaissez le bas du masque sous le menton</p>	 <p>10 Jetez le masque dans une poubelle si c'est un jetable / isolez le dans un bac s'il est lavable *, puis lavez-vous les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique</p>

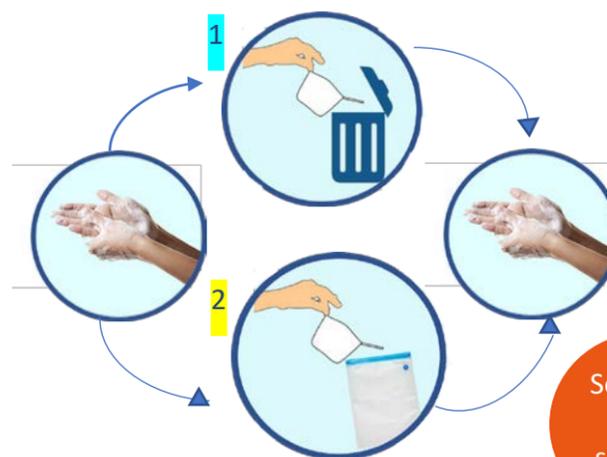


Les personnes et encadrants ayant besoin d'en porter et communiquer avec le personnel sourd ou malentendant pourront demander des masques inclusifs (bouche visible pour lecture labiale).

En cas de changement de masque

- Lavez-vous les mains
- Jetez votre masque s'il est jetable **1**, ou isolez le dans les contenants prévus à cet effet, s'il est lavable **2**.

Lavez-vous les mains une nouvelle fois



Services Santé sécurité

NETTOYAGE et DESINFECTION

L'entretien des espaces communs est assuré par nos équipes entretien des locaux (ou à défaut par une entreprise extérieure).

Tableau de fréquence de nettoyage : Espaces communs et matériels communs

ZONE / ESPACE	SURFACE À DÉSINFECTER	FRÉQUENCE
Sanitaires	- Portes, poignées, boutons, murs, sols, éviers, robinets, toilettes - Sol	1 fois / jour
Vestiaires	- Portes, poignées, boutons, murs - Sol	1 fois / jour
Salles de réunion	- Portes, poignées, boutons - Sol	1 fois / jour
Parties communes	- Portes, poignées, boutons, rampes escaliers - Sol	1 fois / jour



La désinfection est réalisée avec le produit désinfectant (suivant NF EN 14476)/ les chiffons ou lingettes désinfectantes mis à votre disposition



Lavez-vous ou frottez-vous les mains avec la solution hydroalcoolique avant et après utilisation du matériel.

Services
Santé
sécurité

RESTAURATION / PAUSES / LOCAUX

RESTAURATION



- Une rotation peut être faite et vos heures de pauses, selon les sites et leurs organisations, peuvent être adaptées.
 - Lavez-vous les mains. Respectez les files d'attente aux points d'eau
- En intérieur dans les zones de restauration, installez-vous sur des tables en vous mettant par groupe de 6 à 8 personnes au maximum.
- Si vous êtes positif à la COVID19 et présent dans l'entreprise, respectez une distance de 2 mètres avec vos collègues pendant votre repas



- Lavez-vous les mains de nouveau avant de retourner à votre poste

PAUSES



- Une rotation peut être faite et vos heures de pauses peuvent être adaptées (pas possible sur le site de TALENDI La Janais)
- Si vous êtes positif à la COVID19 et présent dans l'entreprise, respectez une distance de 2 mètres avec vos collègues pendant les pauses

UTILISATION DES LOCAUX, BUREAUX, SALLES de REUNION



- Aérez les locaux régulièrement, fenêtres et porte ouverte. En cas d'absence de fenêtre, un capteur du taux de CO2 permet de suivre le taux dans la salle (seuil d'alerte 800ppm)

MISSIONS DES SENTINELLES

Des **Sentinelles** et des **Sentinelles-Référentes** par secteur, sont missionnées et formées afin de :

- Faciliter l'apprentissage de tous ces changements
- Faire respecter le protocole sanitaire dans le temps



Sentinelle

Rôle d'une Sentinelle :

- **Connait** les règles générales et spécifiques de son secteur
- **Accompagne** ses collègues dans le respect des règles
- **Participe** au rappel du protocole de lavage des mains et distanciation, ...
- **Remonte** les difficultés à la sentinelle-référente de son secteur ou au responsable de site/service

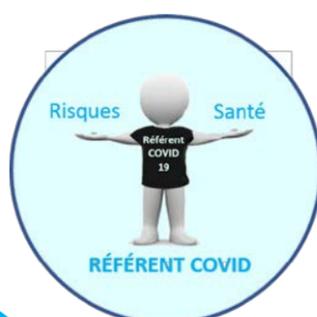
Rôle d'une Sentinelle-référente de secteur ou de parties communes :

En plus des missions d'une Sentinelle,



Sentinelle Référente

- **Maitrise** des mesures sanitaires générales et spécifiques à son secteur de travail OU partie commune (sanitaires, cafétéria...)
- **Accueille et informe** toutes nouvelles personnes sur les mesures spécifiques à son secteur OU partie commune
- **Remonte** les difficultés au « référent COVID » de l'entreprise.



Services
Santé
sécurité